

Chronique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société suisse de Numismatique**

Band (Jahr): **3 (1884)**

Heft 6

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

AOUT 1884, A PAYERNE * Dans le champ, entouré d'une couronne formée de deux branches de laurier, l'écusson vaudois.

Revers. Trophée de chasse. Une cible *entre* deux carabines posées en sautoir, un coutelas, une cornette, une gibecière. Au-dessus de la cible, un chapeau tyrolien avec des feuilles de chêne. Le tout repose sur deux branches de chêne reliées sous la gibecière.

On nous assure que cette médaille a été faite à Genève.

R.

Chronique.

Une petite trouvaille de monnaies. Vers la fin du mois de juillet dernier, un ouvrier de M. H. à Fribourg, occupé à ranger du bois dans la cave, fut tout à coup assez surpris de mettre la main sur un petit sac de toile grise dont l'ouverture n'était pas liée, mais fortement tordue. Ce sac contenait 30 pièces d'argent de France, des règnes de Louis XIII et Louis XIV, dont 6 écus (dits écus blancs) et 24 demi-écus.

				NOMBRE.
Louis XIII.	Demi-écu	de 1642		1
Louis XIV.	»	1644		1
»	»	1646		1
»	»	1649 (2 variétés)		2
»	»	1650		1
»	»	1651		1
»	»	1652 (4 variétés)		4
»	»	1653 (2 variétés)		2
»	»	1654 et 1655		2
»	»	1656 (2 variétés)		2
»	»	1658		1
»	»	1659 (2 variétés)		2
»	»	1662 (2 variétés)		2
»	»	1667		1
»	»	1682		1
»	Ecus	1651, 1652 (2 variétés), 1667, 1677, 1679		6

Chose à remarquer, ces 30 pièces *diffèrent toutes l'une de l'autre* et laissent par conséquent supposer qu'elles appartenaient à un collectionneur. La pièce la plus récente est de 1682, mais, à en juger du moins par l'état de conservation du sac, il est à présumer que ces pièces ont été cachées beaucoup plus tard. Les pièces mêmes, à part un ou deux exemplaires, sont assez bien conservées. On désire les vendre, et la rédaction du *Bulletin* est chargée de recevoir les offres.

— Quelques jours auparavant, on avait trouvé au même endroit un sceau de fer représentant accolés les écussons de la famille *Bourgeois, seigneurs de Bonvillers* (Neuchâtel), et de la famille *Bourgeois dit Francey* (de Neuchâtel), timbrés de la couronne comtale.

Le Département fédéral des finances publie l'avis suivant :

« Par suite de la frappe d'une importante quantité de nouvelles pièces de 5, 10 et 20 centimes, la caisse d'Etat fédérale se trouve en mesure de continuer le retrait des anciennes pièces correspondantes, qui seront prochainement mises hors de cours.

En publiant cette information, le Département invite les porteurs de monnaies en question, à les présenter à l'échange au bureau de péage, de poste ou de télégraphe le plus rapproché de leur domicile. »

Le Conseil fédéral a autorisé la frappe de 25,000 écus pour le Tir fédéral de Berne 1885. Nous voyons avec plaisir cette première réduction de 5,000 exemplaires sur la frappe d'écus de tir, et espérons que peu à peu notre vœu de l'année dernière se réalisera.

Le *Journal des Débats*, en annonçant la conférence monétaire qui doit avoir lieu à Paris le 25 novembre, dit qu'il croit savoir que les Etats de l'union latine sont disposés à continuer la convention, à condition que la circulation des pièces d'argent ne soit pas augmentée et qu'après la cessation de l'union chaque pays soit obligé de reprendre les pièces d'argent qu'il aura émises.

DEMANDE.

Les personnes ayant à vendre ou à échanger des **Jetons de tirs suisses, fédéraux, cantonaux ou autres**, sont priées d'adresser leurs offres à M. PERDONNET à LAUSANNE. (P-L 4)
